



CAMPAGNE DE PROTECTION DES BUSARDS CENDRÉS 2020 - P.10

FAUNE-ISÈRE A 10 ANS ! - P.6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LPO AURA - P.12

Art & nature



Vous avez un talent particulier pour l'illustration, la peinture, la sculpture... ? Mêlez votre art à la nature, à la faune ou à la flore ! Envoyez-nous les photos de vos créations à l'adresse suivante : isere@lpo.fr

Merci à *Jacqueline Mias* pour sa contribution artistique !



P.4 Les nouvelles des délégations territoriales de la LPO AuRA

- Histoire d'une acquisition de parcelles au profit de l'outarde canepetière à Tulette (Drôme)

P.6 Agir pour les espèces, les sites et les habitats

- Faune-Isère a 10 ans !
- Bouquetin, où es-tu ? À la recherche des bouquetins en Chartreuse
- Campagne de protection des busards

P.12 Renforcer la sphère LPO

- Assemblée générale de la LPO AuRA
- Graines de tournesol : passez votre commande !
- Portrait d'écolo

P.15 Mettre la nature au cœur de la société

- Chronique ornitho
- Guide pratique de l'élu local

Edito

C'est avec un très grand plaisir que nous vous adressons votre LPO Info d'automne, après l'éclipse du numéro estival dont la réalisation a été rendue impossible en raison des difficultés de nos équipes restées en télétravail jusqu'à cette rentrée. Nous espérons qu'il vous apportera un peu d'évasion en cette période bien incertaine où « le monde d'après », dont on a tant parlé au début de la crise sanitaire et qu'on a tant espéré, tarde à se mettre en place... Malgré les coups de boutoir incessants des alertes environnementales et sociales actuelles, « le monde d'avant » résiste encore et toujours à l'évolution vers un autre modèle de société. En ralentissant notre temps, le confinement nous avait pourtant ouvert une large fenêtre vers une faune sauvage soudain redécouverte, avec étonnement et plaisir, tout près de nous. À propos de sauvage, comment ne pas noter qu'entre le « réensauvagement » du monde que nous espérons pour renouer les liens perdus entre l'Homme et le reste du vivant, et « l'ensauvagement » d'une partie de notre société dont parlent nos politiques, ce sont bien deux visions du monde qui s'affrontent ?

Le monde d'avant s'accroche donc, avec des décisions d'un autre temps, contradictoires avec les enjeux vitaux pour notre avenir et celui du vivant tout entier. La Convention citoyenne pour le climat ? Malgré les promesses du Président de la République de reprendre « sans filtre » les propositions faites, les déclarations du gouvernement contre plusieurs d'entre elles se multiplient, détricotant les espoirs qui en étaient nés. La chasse des espèces en mauvais état de conservation ? Les arrêtés défilent les uns après les autres, semblables à ceux des années précédentes, accordant une énième fois, avant d'être cassés par le Conseil d'État, des droits privilégiés aux « gestionnaires » de la faune sauvage. Sans parler du retour des néonicotinoïdes...

Mais la société a aussi su créer des brèches dans ce modèle avec les élections municipales qui ont vu éclore de nouvelles équipes au sein des communes, souvent citoyennes et très sensibilisées pour agir concrètement en matière d'écologie. Ni d'avant, ni d'après, c'est le monde de maintenant qu'il leur faudra imaginer. Chacun-e de vous, dans sa commune, pourra être le relais de la LPO dans cette belle aventure. À vous de découvrir comment dans les pages de ce numéro !

Catherine Giraud, présidente territoriale de la LPO AuRA, délégation Isère

LES NOUVELLES DES DÉLÉGATIONS TERRITORIALES DE LA LPO AURA



HISTOIRE D'UNE ACQUISITION DE PARCELLES AU PROFIT DE L'OUTARDE CANEPETIÈRE À TULETTE (DRÔME)



Outarde canepetière © Alain Gagne

Comment deux petites parcelles de vignes en friche sont-elles devenues la propriété de la LPO, dans l'optique de la préservation de la petite population d'Outarde canepetière dans le sud Drôme ? C'est l'affaire d'observations de terrain, de trois constats réalisés suite aux observations d'un bénévole local, d'une opportunité et d'une mobilisation d'un groupe local de la LPO.

Premier constat

La présence de cette population et de ses petits satellites est probablement liée à la configuration des lieux : une plaine de près de 1000 ha, plantés de vigne, de lavande, de luzerne et de quelques cultures annuelles.

D'autre part, on observe aussi la présence d'une ressource alimentaire intéressante pour l'outarde : de nombreuses cigales qui pourraient être favorisées par la structure du sol local, dans lequel les larves passent plusieurs années.

Deuxième constat

Depuis quelques années, les parcelles non en vignes, les plus favorables à l'outarde, tendent à être plantées de vigne ou entretenues aux périodes sensibles pour l'espèce, ce qui fait disparaître la mosaïque d'habitats et une partie des ressources alimentaires.

Troisième constat

Avec le développement de la flavescence dorée (maladie transportée par un insecte : une cicadelle), les obligations préfectorales de traitements insecticides sur toutes les parcelles de vigne mettent en danger directement les ressources alimentaires de l'outarde.

L'avenir de l'espèce, comme de toutes les autres (alouettes, œdicnème criard, bruant proyer, pipit rousseline, chevêche d'Athéna, etc.) dans le secteur est rapidement devenu incertain.



Outarde canepetière dans les vignes © LPO AuRA DT Drôme-Ardèche

Une opportunité

C'est alors qu'un ornithologue entend dire qu'un viticulteur partant à la retraite vend quelques parcelles de vignes, dont deux petites en friches depuis près de 30 ans et jamais traitées aux pesticides.

Ce viticulteur sensibilisé à la présence de l'outarde et aux désastres engendrés par les pesticides est d'accord pour que ses petites parcelles, dont ses voisins ne veulent pas, soient vouées à la préservation de la biodiversité, bien mal en point dans ces grandes plaines viticoles intensives.

Une action

Forte des demandes régulières de nombreux membres du groupe local LPO Nyons de pouvoir agir concrètement pour la protection des oiseaux, l'idée avait germé d'un possible achat participatif de ces deux petites parcelles.



Bénévoles lors du chantier de débroussaillage et d'arrachage des ceps de vigne
© LPO AuRA DT Drôme-Ardèche

Pour être exact, c'est quand les promesses de dons ont largement dépassé la somme pour une première parcelle que le choix d'achat d'une deuxième a été validé par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes et a de fait renforcé l'impact de cette action en faveur de l'outarde.

Les observations confirmaient par ailleurs la présence d'outardes dans et à proximité des deux parcelles visées. Les friches herbacées hautes sont en effet recherchées par l'espèce pour les ressources alimentaires importantes présentes, en particulier acridiennes (criquets et sauterelles), et pour le fait que les poussins peuvent s'y cacher de la vue des prédateurs.



Chantier de débroussaillage et d'arrachage des ceps de vigne
© LPO AuRA DT Drôme-Ardèche

Plus de cinquante donateurs de toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, dont une part importante issue du groupe local LPO de Nyons, soutenus par la fondation Nature et Découverte, ont ainsi permis de réunir les fonds pour couvrir l'achat des deux parcelles et les frais notariaux afférents.

Le meilleur des remerciements, ce sera de pouvoir encore observer cette espèce magnifique et rare dans le sud Drôme et pourquoi pas plus au nord.

Aujourd'hui, l'acquisition de ces deux parcelles permet de sécuriser des sites de nidification et s'insère donc à ce titre dans le plan d'action global établi par la LPO en collaboration avec les différents acteurs du territoire.

Si l'acquisition a permis de s'assurer de la maîtrise foncière, les parcelles nécessitent encore des travaux afin de permettre la nidification de l'espèce. Ils seront réalisés lors d'un prochain chantier participatif (arrachage des vignes, ouverture du milieu).

*Bruno Gravelat et Kevin Debregeas
LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Délégation territoriale Drôme-Ardèche*



Parcelle après débroussaillage © LPO AuRA DT Drôme-Ardèche



AGIR POUR LES ESPÈCES, LES SITES ET LES HABITATS



FAUNE-ISÈRE A 10 ANS !

RETOURS SUR L'HISTOIRE DE LA PLATEFORME COLLABORATIVE

Voilà déjà dix ans que la plateforme collaborative de saisie d'observations naturalistes en ligne a vu le jour. Dès avril 2010, les naturalistes isérois pouvaient renseigner leurs observations sur le site www.faune-isere.org, géré par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes délégation Isère.

Le succès de la plateforme a été immédiat : de moins de 60 observations de terrain recueillies en moyenne par jour entre 1980 et 2010, ce sont, dès l'ouverture de la plateforme en 2010, plus de 500 données en moyenne qui ont été saisies quotidiennement.

Avant le numérique, le papier !

En effet, à partir des années 80, la LPO centralisait déjà les observations dans un cahier dont le contenu a été informatisé. La plupart des données sont récentes, car plus de 75 % datent d'après 2010. Les données d'archives ont aussi été intégrées, ce qui explique la présence de « vieilles données » sur la plateforme Faune-Isère. Parmi les plus anciennes ? Des observations d'amphibiens (tritons crêtés, palmés et alpestres) à Brié-et-Angonnes le 29 mars 1908 !

Des données partagées, des données utiles

Alors qu'au début, seuls les vertébrés pouvaient être renseignés, ce sont petit à petit les papillons, les orthoptères, les libellules, les araignées, les hyménoptères (abeilles)... qui intègrent le programme grâce aux partenariats avec des associations compétentes dans la gestion de ces données.



Caloptéryx vierge © Sylvain Chapuis



Rougequeue à front blanc © Jean-Paul Leau

L'objectif de Faune-Isère est de partager les données entre observateurs, mais aussi avec d'autres partenaires collecteurs de données naturalistes, de façon à avoir une vision la plus complète possible de la faune dans le département de l'Isère. C'est pourquoi des partenariats d'échanges de données sont aussi mis en place avec les gestionnaires d'espaces naturels (Espaces naturels sensibles, Réserves...) ou des structures qui œuvrent sur un territoire donné. Aujourd'hui, plus de vingt partenaires participent au projet Faune-Isère.

La LPO intègre leurs observations et leur transmet les données de la plateforme afin que tous disposent d'informations pour mener à bien leurs missions de préservation de la biodiversité. Ces informations sont synthétisées et retranscrites au niveau communal afin de faciliter la prise en compte de la biodiversité par tous.

Faune-Isère est en perpétuelle évolution. Depuis plus de dix ans, la LPO investit beaucoup sur fonds propres pour améliorer cette plateforme collaborative (fonctionnalités, ergonomie) et son couplage avec d'autres plateformes comme Faune-France.



Grande aigrette © Sylvain Chapuis

De plus en plus d'observateurs

Le nombre d'observateurs croît aussi : naturalistes chevronnés ou observateurs débutants, tous ont en commun l'envie de transmettre leurs connaissances. Ils sont aujourd'hui près de 5000 inscrits sur Faune-Isère. Pendant le confinement en mars 2020, de nouveaux observateurs ont aussi rejoint la plateforme collaborative : 10 % des jardins de toute la base de données ont été créés à cette période, et le nombre de données saisies dans les jardins a augmenté de 150 % entre mars 2019 et mars 2020.

La collecte de toutes ces données représente un travail bénévole colossal, doublé de celui des valideurs de données qui, au quotidien, vérifient les observations saisies. C'est ce travail qui fait la solidité des informations collectées.

Un module « mortalité »

En août 2012, le module « mortalité » apparaît. Il permet de signaler les animaux morts et les causes des décès si elles sont visibles (prédation, écrasement...) et ainsi d'agir en faveur de la réduction des points de conflits, notamment pour limiter les écrasements sur la route.

Faune-Isère dans la poche

En 2014, l'application Naturalist voit le jour. Il est alors possible, en disposant d'un smartphone Android, de saisir les observations directement sur le terrain, laissant ainsi les naturalistes troquer leur carnet de terrain contre leur téléphone. Avec cette application, le nombre de données saisies continue de croître en moyenne de 15 % par an !

D'autres programmes, d'autres bases de données

Des programmes de sciences participatives se greffent à la base de données, et ainsi, selon les saisons ou la météo, la LPO propose de compter les oiseaux des parcs, jardins et balcons, ou suggère de courir après les araignées (enquête sur l'argiope frelon) ou de faire du STOC (suivi temporel des oiseaux communs) pour les plus chevronnés.

Des millions de données

Le 5 mai 2014, la base de données Faune-Isère dépasse le million de données : c'est un étourneau sansonnet qui est la millionième donnée enregistrée.

Le 26 janvier 2018, une donnée de grande aigrette est la 2 000 000^e donnée !

À l'automne 2020, ce ne sont pas moins de 2 900 000 données qui sont renseignées dans la base. Est-ce que votre donnée sera la 3 000 000^e ?

Et puis, Faune-Isère est bien entendu associée aux bases de données des départements voisins. En Auvergne-Rhône-Alpes, 20 millions de données sont hébergées et servent quotidiennement à estimer l'état de la biodiversité régionale.

Nous remercions aujourd'hui, pour les 10 ans de Faune-Isère, tous les observateurs et tous les bénévoles vérificateurs des données qui chaque jour font vivre cette plateforme et nous permettent au quotidien d'agir en faveur de la nature sauvage !

Car la connaissance est notre meilleur atout pour protéger la biodiversité, il est important d'enrichir continuellement cette base de données.

Pour les débutants, si vous souhaitez vous familiariser avec cette plateforme, des tutoriels sont disponibles sur [la chaîne YouTube de la LPO de l'Isère](#).

Et si des personnes sont motivées pour continuer à saisir en ligne les observations que nous avons recueillies sur papier, n'hésitez pas à nous contacter : isere@lpo.fr

Anaëlle Atamaniuk et Clarisse Novel

BOUQUETIN, OÙ ES-TU ?

À LA RECHERCHE DES BOUQUETINS EN CHARTREUSE



Massif de la Chartreuse © Thomas Cugnod

Vous vous en souvenez peut-être, en 2010 et 2011, trente bouquetins issus de Belledonne et de la Vanoise étaient relâchés en Chartreuse dans le cadre d'une réintroduction de l'espèce disparue du massif.

Ces bouquetins étaient, à l'époque, équipés de boucles auriculaires colorées et d'un collier émetteur permettant de suivre leurs déplacements, la colonisation du massif ainsi que leur reproduction.

Il reste aujourd'hui très peu d'animaux marqués et les individus rencontrés sont issus de la reproduction des animaux réintroduits. Sans marquage, le suivi de la population est désormais beaucoup plus complexe.

Aujourd'hui, dix ans après la réintroduction, le Parc Naturel Régional (PNR) de Chartreuse s'interroge sur l'état actuel de la population et la répartition des individus dans le massif.

Le bouquetin des Alpes est un animal discret (plus ou moins farouche selon les populations) qui vit en partie dans les falaises, ce qui peut expliquer en partie la difficulté à l'observer.

Le PNR de Chartreuse a une forte responsabilité dans le succès de la réintroduction et met en place une étude en 2020 et 2021 afin d'acquérir des données de localisation actualisées : où sont les bouquetins ? Combien et qui sont-ils ? Quand sont-ils le plus visibles ?

Les observations du bouquetin des Alpes en Chartreuse sont issues des bases de données collaboratives Faune-Isère et Faune-Savoie. Ces outils présentent un avantage : la possibilité de recueillir grâce aux observateurs de nombreuses données naturalistes. Toutefois, la localisation des observations est aussi le reflet des lieux où les observateurs se rendent.

Ainsi, les observations de bouquetins des Alpes en Chartreuse se concentrent essentiellement sur la partie nord-est du massif. Les individus sont essentiellement observés du côté du Granier, et au sud du col de l'Alpette entre Roche Fitta et le Pinet.

Le PNR de Chartreuse et la LPO aimeraient connaître la répartition des bouquetins en Chartreuse. Et s'il y en avait ailleurs que là où ils sont fréquemment observés ?



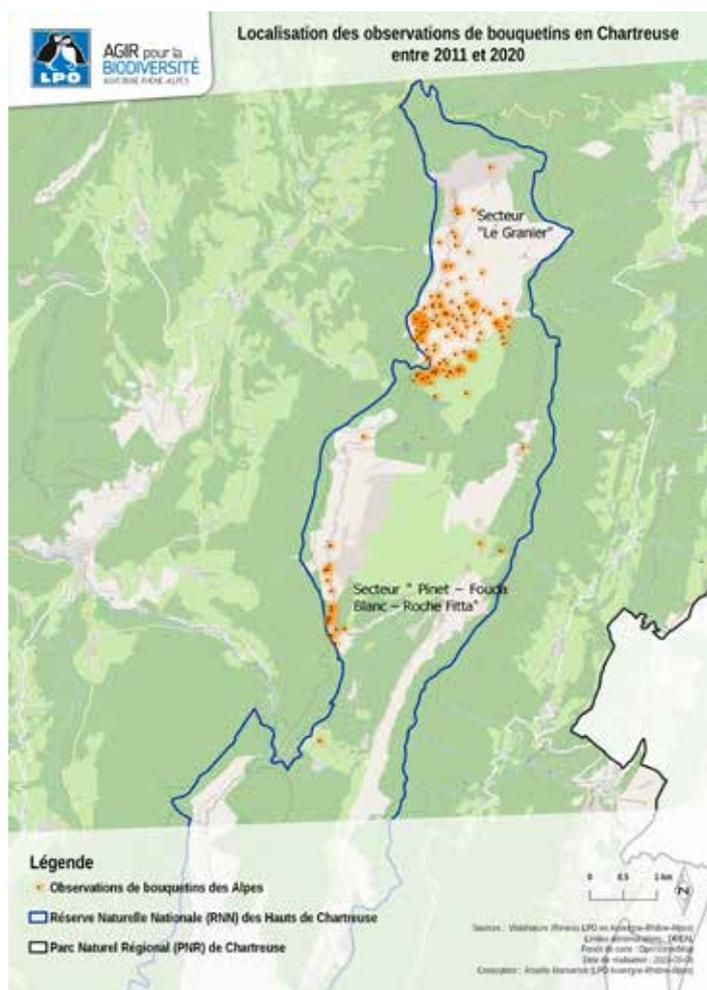
Bouquetin des Alpes © Thomas Cugnod

Pour savoir s'il y a des bouquetins ailleurs, il faut aller y prospecter !

Pour répondre à ces questions, la LPO mobilise son réseau d'observateurs pour aller rechercher les bouquetins en Chartreuse. Nous vous invitons également à une sortie le 28 novembre à Entremont-le-Vieux pour apprendre à prospecter et reconnaître les bouquetins (plus d'informations sur [l'agenda en ligne](#)).

Voici quelques idées de zones de prospection : sur les versants est de la Réserve naturelle, les secteurs de Pravouta et Roc d'Arguille, du Saint-Eynard au Col du Coq, du mont Outhéran, de la Roche Veyrand, et vers la Grande Sure, le rocher de Chalves, les rochers du Lorzier ou le Grand Som.

Aller prospecter dans ces lieux, voir des bouquetins ou constater leur absence possible, c'est faire avancer la connaissance sur la répartition des bouquetins en Chartreuse.



Vous voulez nous aider et transmettre les observations ?

- Notez toutes les observations de bouquetin des Alpes, transmettez des données (avec une localisation la plus précise possible !) via [faune-isere.org](#) ou [faune-savoie.org](#), Naturalist sur smartphone ou via une fiche de terrain ([téléchargeable en cliquant ici](#) ou sur l'article dédié à ce sujet sur le site de la LPO de l'Isère).

- Renseignez *a minima* : la date d'observation, le lieu, le nombre d'individus. Sur Faune-Isère, il s'agit des éléments minimaux pour répondre au besoin du suivi.

- Idéalement, si vous y arrivez : le nombre de mâles et de femelles ainsi que l'âge (adulte, jeune). Dans le champ destiné aux remarques, vous pouvez indiquer la couleur des boucles/colliers observés.



Bouquetins des Alpes © Paul Boudin

N'hésitez pas à prendre des photos, même de qualité médiocre (cela peut apporter des éléments précieux pour le suivi).

Et si vous n'avez rien observé après avoir bien cherché, saisissez une donnée où l'effectif vaut 0, une donnée d'absence nous est précieuse aussi !

Quoiqu'il en soit, restez prudents, vous évoluerez dans un milieu de montagne, assurez-vous d'être confortablement installé-e, de manière sécurisée avant d'utiliser longue-vue et jumelles. Ne dérangez pas la faune des falaises et soyez très prudents, la montagne est un milieu dangereux, les secteurs visés sont souvent escarpés ! Privilégiez des postes d'observations sécurisés.

Pour toute question : contactez

anaelle.atamaniuk@lpo.fr (LPO AuRA, Isère)

adrien.lambert@lpo.fr (LPO AuRA, Savoie)

jessica.bruggeman@parc-chartreuse.net (PNR Chartreuse)

Anaëlle Atamaniuk

NE PAS CONFONDRE !

Le bouquetin peut être confondu avec :



le chamois



le mouflon

Pour ne pas faire d'erreur, téléchargez la fiche « ne pas confondre » [en cliquant ici](#) ou en allant sur l'article dédié à ce sujet sur le site de la LPO de l'Isère.

CAMPAGNE DE PROTECTION DES BUSARDS CENDRÉS 2020

La disparition progressive des milieux naturels (marais, landes et prairies) au cours des dernières décennies a contraint les busards cendrés à se reporter sur les prairies de fauche et les cultures des plaines céréalières pour nicher. Fin avril, de retour de leurs quartiers d'hiver sahéliens, ils y trouvent un milieu adapté à leur installation, en raison de l'homogénéité et de la densité de la strate herbacée.

Mais dans notre monde moderne, la sécurité qu'ils y trouvent n'est que temporaire puisqu'ils risquent d'être détruits, soit par la fauche des prairies dès le mois de mai, soit par les moissons dès la mi-juin pour ceux qui auraient choisi les orges ou les blés. Une intervention humaine est alors indispensable pour assurer leur survie.

C'est pour cela que depuis les années 80, des membres de la Mission Rapaces de la LPO interviennent en Isère dans le cadre du programme de surveillance des populations de busards. Cette action consiste en deux volets principaux :

- la sauvegarde des nichées par le repérage et la mise en place de

protection en concertation avec les agriculteurs,

- l'approfondissement de la connaissance de l'espèce en lien avec les organismes de recherche français et européens à travers la collecte de données standardisées, la participation aux programmes de baguage, la pose de balises GPS... dans le but de trouver des solutions à long terme pour assurer le maintien des populations.

En Isère, la LPO participe à ce programme depuis plus de 30 ans, grâce au soutien financier du Département de l'Isère et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à l'implication des protecteurs de la nature et du monde agricole.

2020 est la 38^{ème} année d'étude et de protection du busard cendré en Isère. Depuis le premier nid sauvé en 1983, la campagne de protection reposait essentiellement sur le bénévolat. Depuis 2017, l'organisation de la campagne est confiée à un salarié et en 2020, c'est Guillaume Brouard qui a assuré la coordination départementale.



Busard cendré © Guillaume Brouard

Un démarrage chaotique

La campagne 2020 a été significativement perturbée par les mesures sanitaires liées à la COVID-19. Les restrictions de circulation ont empêché les recrutements prévus d'un service civique et d'éco-volontaires. Néanmoins, suite à une demande portée au niveau de l'État par le GEPB (Groupe d'Étude et de Protection des Busards) et la LPO, une commission interministérielle (Ministères de l'intérieur, de la santé et de la transition écologique et solidaire) a accordé une autorisation de déplacement pour 163 bénévoles de la campagne de sauvetage du busard en France. En Isère, ce sont cinq bénévoles qui ont pu bénéficier de cette autorisation exceptionnelle. Ils ont été rejoints par deux stagiaires en BTS GPN (Gestion et Protection de la Nature) qui avaient vu leur stage interrompu du fait des interdictions de circulation et qui ont pu, pendant trois semaines, aider à la prospection et à la protection des nids.

Les faits marquants de la 38^{ème} campagne

- La crise sanitaire a eu un autre impact non négligeable sur la campagne busards : presque moitié moins de données ont été saisies sur Faune-Isère (108 contre 182) au moment de l'installation des oiseaux !
- Il a été constaté un nombre de prédateurs très élevé : un tiers des nichées suivies a disparu peu après l'éclosion, dont une femelle adulte (le squelette a été retrouvé à proximité du nid ; les vérifications faites au drone et à pied semblent exclure le braconnage, mais indiqueraient plutôt une prédation naturelle).
- Le broyage non prévu d'une friche à la fin juin a entraîné la disparition d'une nichée supplémentaire.
- Quatre poussins d'une fratrie sont morts en 24h au centre de sauvegarde de la faune sauvage Le Tichodrome. L'autopsie et les analyses ont conclu à une bactérie résistante aux antibiotiques.
- Cette année encore, un drone piloté par Philippe Gratteau

(bénévole LPO et pilote certifié) a été utilisé pour faciliter le repérage de certains nids en limitant le dérangement des oiseaux.

- Le partenariat avec Le Tichodrome a permis l'élevage des nichées en échec et l'envol de six jeunes depuis un site propice mis à disposition par le Département (voir l'encart sur le taquet).
- Une femelle mélanique (un phénotype assez rare pour l'espèce : entièrement sombre hormis le dessous des ailes) a fréquenté la plaine en début de saison de reproduction. Elle n'a hélas pas été retrouvée nicheuse en Isère.



Femelle mélanique de busard cendré © Guillaume Brouard

Les chiffres de l'année 2020

En 2020, vingt-neuf nids ont été trouvés, principalement en plaine de Bièvre et du Liers, et trente-sept jeunes busards cendrés se sont envolés en Isère. Sept couples supplémentaires ont été observés en cours d'installation, mais leur nidification n'a pas pu être prouvée sur les sites où ils ont été observés. Ce sont vraisemblablement des couples ayant subi un échec précoce (dérangement, prédation, fauche...) qui seront retrouvés ultérieurement nicheurs sur d'autres sites.

Les adeptes du naturel :

Parmi les vingt-neuf couples nicheurs, quinze se sont installés dans des milieux « naturels », soit 52 % des nids : neuf dans des friches, cinq dans des coupes forestières et un couple s'est installé dans une jachère de l'année. Sur ces quinze couples, huit seulement ont mené à terme leur reproduction, avec quinze jeunes jusqu'à l'envol.

Ceux que les cultures rassurent :

Les quatorze autres couples de busards cendrés recensés ont niché dans des milieux agricoles, soit 48 % des nids. La fin de l'hiver a été régulièrement arrosée et le printemps 2020 a été chaud, permettant aux cultures d'avoir une avance de développement d'une vingtaine de jours lors de l'arrivée des oiseaux. Ainsi, les ray-grass qui constituent généralement un piège pour les couples précoces avaient pour une bonne part déjà été fauchés pour laisser place aux cultures d'été (maïs, tournesol, sorgho...).

Si les céréales à grains sont majoritaires, 2020 a été marquée par un certain éclectisme dans le choix des cultures d'accueil : quatre nids dans du blé, deux dans de l'orge, un dans du colza, un dans des pois (fait rarissime), trois dans des graminées semences (dactyle et fétuque), deux dans un mélange de trèfle et ray-grass et un dans une prairie pérenne avec retard de fauche.

Sur ces quatorze nids trouvés en culture, treize ont nécessité une intervention et six ont bénéficié de mesures de protection in situ, en cage traîneau avec installation d'un filet de protection électrifié après la moisson. Ces six nids ont permis l'envol de treize jeunes sur les seize issus des milieux cultivés. Cela démontre une fois encore l'importance de l'action menée par la LPO sans laquelle seulement trois jeunes auraient survécu.

Répartition des nids par types de milieu

35 % friches
24 % céréales
21 % prairies
17 % coupes forestières
3 % pois

Sur les trente-sept jeunes qui se sont envolés en Isère cette année, la moitié l'a été grâce à la mise en place de mesures de protection dans le cadre de la campagne de sauvegarde. Les mesures de protection comprennent toutes les actions directes sur les nids (parcage, déplacement...), mais aussi, en dernier recours, l'élevage des jeunes par le centre de sauvegarde et leur relâcher ultérieur en taquet (voir encart plus bas).

Proportion des jeunes à l'envol

49 % nids non protégés
35 % nids protégés
16 % taquet

LE TAQUET

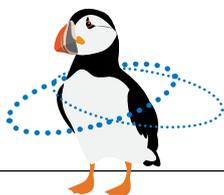
La technique du taquet décentralisé est utilisée par les centres de sauvegarde de la faune sauvage dans le but de réintroduire les oiseaux élevés ou soignés en captivité dans un milieu qui répond aux exigences de leur espèce.

Dans le cas des busards cendrés isérois, les poussins âgés de 15 à 20 jours sont installés et nourris dans une grande volière placée en plaine de Bièvre jusqu'à ce qu'ils soient aptes à voler vers l'âge de 30 à 35 jours. Ils continueront ensuite à y être nourris et pourront s'imprégner des paysages dans lesquels ils vont apprendre à chasser, découvrir leurs congénères et le lieu où ils reviendront nicher... Cette année, six jeunes busards cendrés se sont envolés depuis le taquet.



Busard au taquet © LPO AuRA, DT Isère

Guillaume Brouard



RENFORCER LA SPHÈRE LPO



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LPO AURA SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020

« De nouvelles voix s'élèvent depuis le début de la crise COVID-19. La LPO AuRA s'engage aujourd'hui plus que jamais pour un monde plus responsable, plus économe, et pour plus de nature sauvage »

Samedi 12 septembre 2020, à Miribel-Jonage (69), une soixantaine d'adhérent-es de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes se sont retrouvés, sous le soleil et sous leurs masques, pour l'assemblée générale de l'association.

Un moment fort qui a permis, dans ce contexte particulier, de réunir une partie des administrateurs-trices, salarié-es et adhérent-es de toutes les délégations territoriales de la LPO AuRA. Pierre Athanaze, vice-président à l'environnement à la Métropole de Lyon et Nathalie Dehan, élue à la Métropole, nous ont également honorés de leur présence à cette journée. Le samedi matin, une sortie sur le site de Miribel-Jonage était organisée afin de découvrir la biodiversité du parc, et deux ateliers en salle ont permis aux participants d'échanger respectivement autour du comité naturaliste régional, et du projet territorial de la délégation Drôme-Ardèche. Les participants ont également pu découvrir la Roulotte de la biodiversité (www.lpo-drome.fr/roulotte-biodiversite/), venue spécialement de la Drôme.



Roulotte de la biodiversité © Vivien Chartrendault

L'après-midi, l'assemblée générale a débuté avec le rapport moral de la présidente de l'association, Marie-Paule de Thiersant. Elle a rappelé combien la nature et la biodiversité sont aujourd'hui au cœur de toutes les aspirations et préoccupations des citoyens et des élus. Le Club des 14 ONG françaises a publié

le Livre Blanc « Pour que vive la nature ». Cette publication fait à la fois un bilan de l'état de notre biodiversité et propose des solutions concrètes à mettre en œuvre.

Elle a aussi cité Allain Bougrain Dubourg, président de la LPO France, qui a écrit « Il est temps de ré-ensauvager la nature pour lui rendre la dimension qui fera notre bonheur. »

Le rapport financier et le rapport du commissaire aux comptes ont ensuite été présentés. L'association finit l'année 2019 avec un bilan positif de plus de 250 000€.

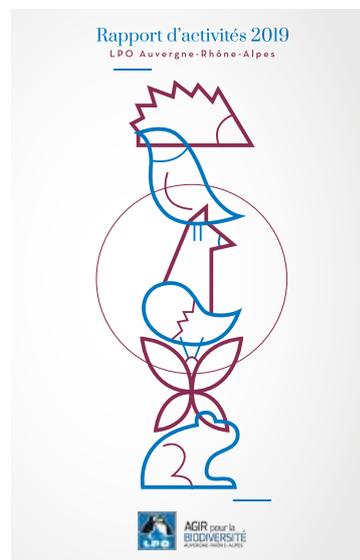
Toutes les motions à approuver l'ont été à la majorité.



Assemblée générale LPO AuRA © Joël Vial

Le rapport d'activités a également été mis en valeur afin de rendre compte de manière non exhaustive de toutes les actions menées par l'association en 2019. Il est disponible en version PDF à ce lien :

https://auvergne-rhone-alpes.lpo.fr/IMG/pdf/rapport_d_activite_s_2019_vf_bd.pdf



Deux nouveaux candidats ont été élus pour faire partie du CA : Benjamin Thinon pour le comité territorial (CT) de la Loire en remplacement de Patrick Balluet et Denis Verchère pour le CT du Rhône en remplacement de Bérengère Tricoire. Denis Verchère est aussi le nouveau président de la délégation du Rhône.



Le bureau est quant à lui composé de :

- Marie-Paule de Thiersant : présidente
- Jean Deschâtres et Robert Montel : vice-présidents
- Chantal Guélin : trésorière
- Jean-François Pont : trésorier adjoint
- Ghislaine Nortier : secrétaire
- Robert Guélin : secrétaire adjoint

Et pour un retour en images des actions qui ont été réalisées en 2019 par l'association, un montage vidéo a été réalisé avec des extraits de toutes les vidéos des délégations territoriales de la LPO AuRA. Vous pouvez le visionner sur la chaîne YouTube de la LPO de l'Isère ou [en cliquant ici](#).

Vous êtes aujourd'hui plus de 9800 à soutenir la LPO Auvergne-Rhône-Alpes. Votre engagement à nos côtés est la preuve que les citoyens ont à cœur de mettre la biodiversité au centre de la société actuelle, et la LPO AuRA s'engage avec vous pour toujours plus de nature sauvage.

Continuez à nous soutenir, nous avons besoin de vous ! Faites connaître l'association autour de vous et dépassons ensemble le cap des 12 000 adhérents à la LPO AuRA d'ici la fin de l'année 2020 !

Clarisse Novel

GRAINES DE TOURNESOL PASSEZ VOTRE COMMANDE !

Comme chaque année, la LPO de l'Isère vous offre la possibilité d'acheter des sacs de graines de tournesol bio cultivé en Isère. En accord avec la démarche Refuges LPO, nous invitons nos adhérents à proposer de la nourriture aux oiseaux en hiver, lorsque ces derniers souffrent du froid et du manque de nourriture.

Vous pouvez les aider en leur donnant régulièrement des graines, des fruits, un peu d'eau.

Nous rappelons que certains aliments comme le pain ou le lait sont très nocifs pour les oiseaux et ne doivent pas leur être proposés.

Vous pouvez dès à présent commander vos sacs de graines de tournesol bio au prix de 35 € le sac de 20 kg, en remplissant le formulaire à cette adresse :

<https://framaforms.org/commande-de-graines-de-tournesol-2020-isere-1600180986> ([cliquez ici pour un accès direct](#))

Le paiement se fera sur place à l'enlèvement des sacs de graines. Les sacs seront distribués chez Marie-Paule et Érige de Thiersant à Saint-Paul-de-Varces. La livraison aura lieu le 22 novembre. Plus d'informations à venir.



Mésange noire © Claudette Millat

En achetant vos graines à la LPO de l'Isère, vous contribuez directement au soutien financier de plusieurs projets : campagne de sauvetage des busards cendrés, actions concrètes auprès des agriculteurs (pose de nichoirs, plantation de haies, création de mares...) dans le cadre du programme « Des terres et des ailes », construction de nichoirs avec les enfants des écoles.

PORTRAIT D'ÉCOLO

PETIT ESSAI SUR L'ACTIVITÉ NATURALISTE ET SES ACTEURS



© Cécile Rousse

Homo ornitho amidézoizo

Il existait naguère un jeu télévisé où le gagnant recevait en cadeau son poids de biscuits, de cacahuètes ou de cassoulet selon le sujet de l'émission. Les candidats s'y ruiaient, comme en pays de Cocagne, avides d'une abondance débridée et promise.

Nos sociétés amies des oiseaux pourraient instituer une semblable coutume en créant le prix Tournesol, non pas en hommage à l'ingénieur bricoleur des albums de Tintin, mais en référence à la graine de la plante annuelle (Astéracées) si nourricière pour les piafs en hiver.

Monsieur Petit-Salé, 110 kilos, heureux gagnant de la tombola se verrait ainsi attribuer 7 sacs de tournesol bio plus un petit sac de 5 kg pour faire l'appoint ou bien Mlle Bajut, 48 kg, pour service rendu à la gent ailée, serait l'heureuse lauréate du grand jeu Restopiaf et repartirait radieuse avec ses 3 sacs plus 3 kg dans une boîte à chaussures...

Injuste pour la dame, me dit-on, certes mais rien ne l'empêchait de se gaver de pâtisseries à la crème, d'aligot et de saucer à fond les blanquettes et autres daubes, histoire d'optimiser la récompense.

Mais là n'est pas le propos.

Nous comptons dans nos rangs toutes sortes de personnalités dévouées à la cause animale et qui exercent leur sacerdoce chacune à sa façon : penchons-nous sans tarder sur l'ornithologue nourricier qui, à l'instar de l'éleveur du Sud-Ouest gavant ses canards et ses oies, accueille ses visiteurs dans une foule de mangeoires et autres distributeurs de graines, toujours remplis à ras bord.

Pour les oiseaux du coin, c'est open-bar ! De gazouillis en pépiements, les nouvelles vont vite et le jardin de notre ami se retrouve allégrement couvert de volatiles affamés, bruyants et bagarreurs, dispersant leur énergie pour accéder à la manne. La moitié du casse-croûte se retrouve au sol bénéficiant au passage à la cohorte des trotte-menus et mulots en résidence.

Ainsi s'épuise peu à peu la réserve stockée au sec dès novembre et il n'est pas rare qu'en janvier l'aubergiste généreux se trouve fort dépourvu face à la bise revenue et aux mangeoires en jachère.

Derechef, il part en croisade assiéger les boutiques façon de remettre les stocks à niveau aux seules fins de boucler la période des frimas, sans léser les appétits bien légitimes des petits hivernants.

Au final, notre brave bonhomme aura largement dépassé son poids en graines caloriques distribuées généreusement aux mésanges, pinsons et autres espèces. Il ne lui restera plus alors, le printemps revenu, qu'à remballer ses mangeoires et à rêver d'un prix qui le récompenserait et le paierait de ses efforts... en tournesol, pourquoi pas ?

Jacques Prévost

Note : rétif à l'écriture inclusive, j'ai écrit ici un texte bien genré, mais je promets, pour une prochaine livraison, de mettre en avant les aventurières de l'ornithologie.



METTRE LA NATURE AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ



CHRONIQUE ORNITHO

NIDIFICATION DE L'ÉLANION BLANC EN PLAINE DE BIÈVRE



Élanion blanc © FG

Après un début de printemps qui aura permis à chacun-e de mieux explorer son 3,14 km², il nous a été autorisé de parcourir nos terrains favoris en fin de période de migration pré-nuptiale, d'observer les parades et d'écouter les chants des passereaux. Les fauvettes nous offrent une belle diversité d'espèces avec les fauvettes à tête noire, grisettes et babillardes, ainsi qu'une dizaine de mâles chanteurs de fauvette passerinette, un mâle chanteur de fauvette orphée à Sainte-Luce, et l'observation d'une fauvette pitchou en juillet à Tréminis et de deux fauvettes mélanocéphales cet été. En plus des hypolaïs polyglottes nicheuses, une hypolaïs icterine est signalée en halte migratoire à Châbons.

Chaque année, les rapaçologues guettent le passage du faucon kobez et ce mois de mai ne fait pas exception avec au moins treize oiseaux vers Chapareillan, cinq à Pommier-de-Beaurepaire et quelques individus en plaine de Bièvre.

Un afflux d'étourneaux roselins dans le Sud-Est de la France marque le début du mois de Juin, et hurra ! cette année douze oiseaux roses et noirs sont observés en limite départementale à Bougé-Chambalud.

Nous apprendrons durant l'été, que pour la première fois, cette espèce a niché en France sur le plateau de Valensole. Néanmoins, l'oiseau rare de ce printemps fut ce mâle chanteur de bruant mélanocéphale découvert à Arzay par Nicolas Biron et Jérémie Lucas. Il est resté une trentaine d'heures sur site avant de reprendre sa route migratoire orientale. Ce n'est que la seconde observation en Isère après celle de Bernard Drillat en 1989. De rares données de nidification existent en PACA, notamment sur le plateau de Valensole.

Inattendue, une sterne arctique est observée et photographiée début Juin à Saint-Hilaire-du-Rozier, mais est-ce si étonnant lorsqu'on sait que cette « hirondelle de mer » est connue pour parcourir de 60 à 80000 km par an entre les deux hémisphères ? La sterne pierregarin a niché sur deux radeaux près de Saint-Romain-de-Jalionas. Malheureusement, un des trois poussins d'un des deux couples est tombé à l'eau et n'a pas survécu.

Le jeune gypaète du seul couple isérois dans la vallée de la Romanche a disparu le 26 mars, la nidification a hélas échoué.

À l'inverse, pas moins de sept jeunes élanions blancs ont pris leur envol en plaine de Bièvre ! Deux couples de ce rapace magnifique se sont reproduits pour la première fois en Isère avec respectivement quatre et trois jeunes à l'envol. Quelle belle surprise quand on sait que ce rapace bien présent dans la péninsule ibérique ne niche en France que depuis 1990 et est resté longtemps cantonné au Sud-Ouest de la France. Son expansion se poursuit pour notre plus grand plaisir !

Le passage postnuptial des rolliers d'Europe, souvent en plumage juvénile, caractérise la deuxième quinzaine d'août avec onze individus dénombrés simultanément près de Sardieu. Mentionnons quatre outardes canepetières, un bécasseau de Temminck et trois observations de faucon kobez, plus rarement vu en migration postnuptiale.



Ibis chauve © Claude Gross

Toutefois, la vedette de cette fin d'été est assurément Afra, une femelle d'ibis chauve, porteuse de la bague 227 et d'une balise GPS. Arrivée en Isère le 5 septembre, et après une nuit passée sous surveillance au centre de soins du Tichodrome, elle prend la direction attendue du col du Fau avant de rebrousser chemin et de séjourner autour de l'aéroport de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, puis de continuer vers l'ouest après le 20 septembre. L'ibis chauve fréquentait les falaises alpines il y a plusieurs siècles et a complètement disparu, ne subsistant à l'état sauvage que dans les falaises côtières du Maroc (une centaine de couples), et dans le sud de la Turquie. Un programme de réintroduction est lancé, les oiseaux ont appris à voler en suivant un ULM pour aller hiverner jusqu'en Toscane. Visiblement, pour sa première migration non assistée, Afra prend quelque liberté dans son itinéraire.

Serge Risser

GUIDE PRATIQUE DE L'ÉLU LOCAL

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ DANS LES COMMUNES

Les rapports scientifiques successifs témoignent année après année de l'appauvrissement des milieux naturels et du mauvais état de conservation, voire de la disparition, de nombreuses espèces et écosystèmes. Artificialisation et destruction des milieux, pollutions, prélèvements excessifs, réchauffement climatique, simplification des habitats... les causes sont connues. Mais pour beaucoup, des solutions existent.

Les élus locaux sont en première ligne sur les territoires pour inverser cette tendance. La plupart d'entre eux n'ont d'ailleurs pas attendu pour se retrancher les manches, innover et faire revivre leur patrimoine naturel. Sur la base d'expériences acquises sur le terrain par des équipes municipales, le Guide pratique de l'élu local, conçu par la LPO et le réseau des Éco Maires avec le soutien de l'OFB (Office Français de la Biodiversité), a pour vocation d'aider les élus locaux à élaborer une stratégie, mobiliser des moyens et développer un plan d'actions en faveur de la biodiversité.

Onze grandes orientations sont déclinées chacune en plusieurs actions et illustrées ensuite systématiquement d'exemples locaux déjà mis en œuvre dans différentes communes sur tout le territoire.

[À télécharger en ligne en cliquant ici](#), ou sur le site lpo.fr pour le transmettre très vite à vos élus !

I. Faire de la biodiversité un enjeu transversal de la mandature

La préservation de l'ensemble des milieux, agricoles, forestiers, prairiaux, est indispensable au maintien de la biodiversité, mais également au bien-être humain. L'ensemble des politiques publiques ont une incidence sur la biodiversité et chaque élu peut s'emparer de la question, quel que soit son domaine de compétence. Le travail en transversalité de l'équipe élue et des équipes techniques est nécessaire sur des sujets comme la commande publique par exemple.

Que faire ?

Former l'ensemble de l'équipe élue et les équipes techniques aux enjeux écologiques et de biodiversité en particulier. Cette sensibilisation des élus permettra de définir une stratégie locale en faveur de la biodiversité, d'inclure sa prise en compte dans les cahiers des charges des marchés publics, de développer l'alimentation collective locale et biologique, de rencontrer les associations de protection de la nature du département...

On passe à l'action !

À Mouans-Sartoux (06), tous les repas des cantines sont biologiques et locaux, produits en partie par un maraîcher municipal. Sur 6 hectares, la ferme produit 80% des besoins des écoles. Le prix des repas n'a pas augmenté, l'économie est réalisée sur la limitation du gaspillage.

II. Connaître la biodiversité locale pour valoriser le territoire

Prendre connaissance de la biodiversité du territoire tout en impliquant les habitants et faire un état des lieux des mesures déjà mises en place pour la préserver est le premier levier d'action qui peut être mobilisé.



1. Faire de la biodiversité un enjeu transversal de la mandature	2. Préserver le patrimoine naturel pour renforcer l'attachement local	3. Développer sa commune sans artificialiser les sols	4. Choisir la gestion écologique pour des espaces publics accueillants
5. Connaître la biodiversité locale pour valoriser le territoire	6. Conquérir de nouveaux habitats et biodiversité	7. Être durablement les ressources en eau à l'échelle de sa commune	8. Mieux cohabiter avec la faune sauvage locale
9. Aménager sa commune grâce aux solutions fondées sur la nature	10. Recueillir son territoire au sein d'une trame écologique	11. Accueillir les espèces du bâti	

Que faire ?

Un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) permet de réaliser des inventaires et suivis naturalistes pour répertorier les espaces naturels, les espèces animales et végétales et les trames vertes et bleues présents sur le territoire afin de cibler les enjeux de protection de la biodiversité locale et définir un plan d'actions.

On passe à l'action !

À Toulon (83), les inventaires de terrain ont permis de réaliser une cartographie des sites de nidification des martinets. La commune a inscrit les colonies de cette espèce protégée dans son plan local d'urbanisme (PLU). La présence des martinets est ainsi prise en compte dans tous les projets d'aménagement comme les ravalements de façade.





Champ de céréales avec des coquelicots © Géraldine Le Duc

III. Préserver le patrimoine naturel pour renforcer l'attractivité locale

Sur les territoires communaux cohabitent activités humaines et espaces naturels. La commune a donc un rôle à jouer pour préserver ces espaces. Les territoires ruraux sont en outre des espaces particulièrement concernés pour concilier activités agricoles et gestion durable de la biodiversité.

Que faire ?

Protéger et restaurer la fonctionnalité des écosystèmes et la biodiversité associée en mettant en œuvre des trames écologiques, en maintenant et classant les espaces boisés, les zones humides, les habitats naturels au sein des documents d'urbanisme (par ex. PLU) : conserver les vieux arbres, les haies bocagères, les prairies, etc.

On passe à l'action !

La communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre (59) a lancé un programme de lutte contre l'érosion des sols impliquant les agriculteurs et les citoyens grâce à la plantation de haies et à la préservation et l'entretien des haies déjà existantes, auxquelles s'ajoute la création de bandes enherbées sur les exploitations agricoles.

IV. Conjuguer bien-être des habitants et biodiversité

La biodiversité revêt une importance capitale pour l'équilibre écologique des territoires. Les aménités environnementales et les services écosystémiques sont bénéfiques pour notre santé.

Que faire ?

Proposer aux habitants un grand programme de mobilisation citoyenne pour la biodiversité impliquant les associations d'usagers et conseils de quartiers. Agir dans le cadre scolaire et péri-scolaire, proposer des jardins éco-partagés, végétaliser la ville pour la rafraîchir en été en privilégiant la diversité des plantes locales.

On passe à l'action !

La LPO Pas-de-Calais a lancé un projet intergénérationnel entre EHPAD et établissements scolaires pour concevoir et installer nichoirs et mangeoires dans les espaces extérieurs de ces établissements labellisés Refuges LPO.

V. Aménager sa commune grâce aux solutions fondées sur la nature

Pour préserver les espaces naturels, les élus locaux ont la possibilité de réduire les pressions s'exerçant sur ces écosystèmes. Limiter la dégradation des espaces naturels par des causes anthropiques ou naturelles est un axe du plan d'action biodiversité qui peut être mis en place avec les industriels, agriculteurs et citoyens.

Que faire ?

Préserver les espaces naturels en les classant dans les documents d'urbanisme. Accompagner les exploitants agricoles vers une agriculture respectueuse de l'environnement à travers des aides et par la commande publique.

On passe à l'action !

À Blois (41), la communauté d'agglomération recrée une zone d'expansion des crues de la Loire depuis 17 ans, en rachetant les maisons au fur et à mesure sur trois communes. Des cultures maraîchères, des pâturages et un parc agro-écologique leur succéderont.

VI. Développer sa commune sans artificialiser les sols

Alors que 40 % de l'artificialisation des sols a lieu là où la vacance de logements est en forte augmentation, il est possible d'atteindre l'objectif « Zéro Artificialisation Nette » du Plan biodiversité 2018 en construisant en priorité sur des espaces déjà artificialisés ou en réhabilitant des friches.

Que faire ?

Favoriser la réhabilitation et le renouvellement urbain sans toucher aux jardins et espaces végétalisés. Densifier les espaces déjà imperméabilisés. Interdire le développement urbain, en particulier la création de nouvelles zones commerciales dans les zones de pleine terre (zones à haute valeur écologique, continuités écologiques, foncier agricole).

On passe à l'action !

À Saint-Chamond (42), un établissement public foncier a transformé une friche industrielle en nouveau quartier comprenant un parc planté de 5,5 ha.

VII. Gérer durablement les ressources en eau à l'échelle de sa commune

La gestion durable de l'eau est un élément clé de la politique d'aménagement du territoire local. Celle-ci doit permettre de maintenir ou d'améliorer la qualité des cours d'eau et des nappes phréatiques tout en assurant la gestion et l'exploitation raisonnée de ces ressources.

Que faire ?

Protéger et réhabiliter le patrimoine aquatique local : réouvrir des cours d'eau enfouis, « reméandrer » des cours d'eau canalisés, restaurer des zones humides, conserver et restaurer les ripisylves, protéger les mares des comblements, favoriser la « désimperméabilisation » de l'espace public.

On passe à l'action !

Dans le Morbihan, le cours d'eau de Langonnet, l'Ellé, a fait l'objet d'une opération de « reméandrage » menée par les partenaires locaux. Avec le soutien de l'Agence de l'eau, cette restauration des méandres du cours d'eau a permis de reconstituer la végétation aquatique et la faune du cours d'eau, ce qui limite, à l'aval, l'impact des crues sur le territoire de Quimperlé.

VIII. Ancrer son territoire au sein d'une trame écologique

Une politique cohérente d'aménagement du territoire permet de prendre en compte les continuités écologiques où la faune peut se déplacer et se reproduire.

Que faire ?

Intégrer des corridors écologiques fonctionnels dans les plans d'urbanisme : trames verte, bleue, brune (continuité des sols de pleine terre), noire (obscurité), blanche (silence).

Prévenir les risques de collisions routières par la signalisation, une incitation à ralentir, voire une fermeture temporaire pendant les périodes sensibles (migration des amphibiens).

On passe à l'action !

La commune de Muttersholtz (67), accompagnée par la LPO, a mis en place un programme « Corridors écologiques et micro-habitats » pour renforcer sa trame verte et bleue. En s'appuyant sur un comité de pilotage « TVB », elle a mis en place des actions telles qu'un chapelet de mares ou la renaturation de clairières forestières.

IX. Choisir la gestion écologique pour des espaces publics accueillants

La gestion écologique des espaces publics permet à la flore locale de s'épanouir, d'attirer la faune sauvage (oiseaux, petits mammifères, papillons...). C'est un levier d'action concret pour préserver la biodiversité urbaine et inciter à l'acceptation de la flore sauvage.

Que faire ?

Pratiquer la gestion écologique pour préserver les fleurs sauvages pour les insectes. Favoriser la plantation et le maintien d'espèces variées et locales pour prévenir l'installation des espèces exotiques envahissantes. Sensibiliser les habitants à une nouvelle esthétique de la ville, pour qu'ils s'approprient la gestion écologique de leur ville.

On passe à l'action !

Les cimetières « naturels » de la ville de Niort (79) et de la Roche-sur-Yon (85) redonnent une place centrale à la nature pour proposer une autre vision de ces lieux habituellement très minéralisés.



Lapin de garenne et mélange de fleurs de jardin © Géraldine Le Duc



Effraie des clochers © Anthony Maire

X. Mieux cohabiter avec la faune sauvage locale

Communiquer autour de la biodiversité est important pour assurer une cohabitation sereine entre les habitants et la faune sauvage.

Que faire ?

Mettre en place une surveillance avec les services de la commune pour empêcher la destruction des espèces protégées et de leurs habitats tels que les nids d'hirondelles. Sensibiliser les habitants à la question des chats errants, et plus globalement à l'impact de la prédation des chats sur la petite faune sauvage. Informer les habitants sur les espèces mal-aimées et les solutions à mettre en œuvre pour cohabiter avec elles. Proscrire toute activité portant atteinte à la condition animale : chasse à courre et chasse traditionnelle (type vénerie sous terre) sur les propriétés communales, cirques avec animaux sauvages etc.

On passe à l'action !

Le conseil municipal de Valaire (41) a pris position contre la vénerie sous terre du blaireau en proposant un arrêté interdisant cette pratique sur son territoire. Celui de Gérardmer (88) a voté une motion pour mettre fin au piégeage des renards sur le territoire communal.

XI. Accueillir les espèces du bâti

Certains animaux dits « anthropophiles » nichent ou gîtent dans des constructions, comme les hirondelles rustiques et de fenêtre, les martinets, les effraies des clochers et les chauves-souris. Ces espèces sont en net déclin, en partie à cause de la raréfaction de leurs habitats (grillage anti-pigeons, fermeture des étables etc.). Préserver les constructions anciennes et promouvoir une architecture propice à l'installation des espèces du bâti permet de revitaliser les villes et villages en biodiversité.

Que faire ?

Prévenir les pièges pour la faune et organiser des journées de mobilisation : combler les poteaux creux et les cavités dangereuses (regards, cheminées sans grillages...). Placer des habitats artificiels pour maintenir la faune en ville. Prendre en compte la biodiversité dans les projets de construction ou de rénovation.

On passe à l'action !

La commune de Saint-Nicolas-du-Tertre (Morbihan) a créé un refuge pour les chauves-souris avec le Groupe mammalogique breton. Ce refuge a permis le maintien d'une colonie de pipistrelles communes dans le grenier de la mairie et d'une colonie d'oreillard gris dans l'église.



Chantier de rebouchage de pièges à faune à Champagnier © Audrey Démurgé

*Synthèse du guide
rédigée par Catherine Giraud*

À télécharger en ligne en cliquant [ici](#), ou sur le site lpo.fr

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

25 octobre 2020
LES CHAMOIS
EN PÉRIODE DE RUT
MASSIF DE LA CHARTREUSE

Date à confirmer
CONFÉRENCE « INITIATION
AU DESSIN NATURALISTE »
MNEI, SALLE ROBERT BECK

4 novembre 2020
CONFÉRENCE « LE GÉNIE
DES OISEAUX »
MNEI, SALLE ROBERT BECK

18 novembre 2020
CONFÉRENCE « LA
BIODIVERSITÉ DU QUÉBEC »
MNEI, SALLE ROBERT BECK

25 novembre 2020
CONFÉRENCE « LES
CHAUVES-SOURIS
MUSÉUM DE GRENOBLE

28 novembre 2020
PROSPECTION ENCADRÉE DES
BOUQUETINS DE CHARTREUSE
ENTREMONT-LE-VIEUX

Date à confirmer
CONFÉRENCE « LE
CINCLE PLONGEUR »
MNEI, SALLE ROBERT BECK

À noter : les conférences pourront être annulées ou reportées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Aussi, des inscriptions obligatoires pourront être mises en place pour gérer les jauges des salles. Nous vous tiendrons informés via la newsletter « Lettre à lyre » envoyée deux fois par mois sur vos adresses e-mail. Sinon, n'hésitez pas à nous contacter au 04 76 51 78 03.



© Fanny Le Bagousse

LPO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
DÉLÉGATION ISÈRE

MNEI, 5 place Bir Hakeim 38000 Grenoble
04 76 51 78 03 - isere@lpo.fr
www.isere.lpo.fr - www.faune-isere.org

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX !



LPO INFO ISÈRE : journal des adhérent-es de la LPO en Isère - PARUTION : Octobre 2020 - MISE EN PAGE et COORDINATION : Clarisse Novel
RELECTURE : Nadine Catry, Françoise Frossard, Catherine Giraud, Clarisse Novel

ISSN : 1955-0677 - La LPO Auvergne-Rhône-Alpes est une association loi 1901 d'études, de protection et de découverte de la faune sauvage, agréée au titre de la loi relative à la protection de la nature et agréée Jeunesse et sports.